

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. : 2021-025

À 19h10 l'ordre du jour étant épuisé, Il est dûment proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, DG

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2021

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 1 février 2021 19h00 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Rodrigue Roy, maire**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :

Madame Suzie Ouellet, monsieur Philippe Carroll, monsieur Jocelyn Fournier, madame Lucienne V. Ouellet, Monsieur Raymond L'Arrivée le tout formant quorum sous la présidence de **Rodrigue Roy** maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 19h00 et se tiens à huis clos en raison de la COVID.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2021-026

Il est proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

3. APPROBATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES EN JANVIER

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie des procès-verbaux des séances du 18 et du 21 janvier 2021 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

3. **APPROBATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES EN JANVIER (suite)**

Rés. : 2021-027

Il est dûment proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, les procès-verbaux des séances tenues le 18 et le 21 janvier 2021.

4. **ADMINISTRATION ET FINANCES**

4.1 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 1 février 2021 ;

Rés. : 2021-028

Il est dûment proposé par Monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie (mois) :	7 911.94 \$
Dépenses incompressibles payées en (mois)	2 015.75 \$
Comptes à payer du mois :	20 973.33 \$

4.2 **ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SUR LA DÉMOCRATIE ET LE RESPECT**

ATTENDU QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élu·es et élus municipaux;

ATTENDU QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élu·e et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de

4.2 ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SUR LA DÉMOCRATIE ET LE RESPECT (suite)

vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

Rés. : 2021-029

Il est proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

4.3 LE TRANSFERT DES MUTATIONS IMMOBILIÈRES DU REGISTRE FONCIER À LA FIRME EVIMBEC LTÉE

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec la firme Évimbéc Ltée en matière d'évaluation foncière a débuté le 1^{er} janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Registre foncier transmettait à la firme Servitech tous les avis, dont les contrats notariés affectant le territoire de la municipalité;

4.3 LE TRANSFERT DES MUTATIONS IMMOBILIÈRES DU REGISTRE FONCIER À LA FIRME EVIMBEC LTÉE (suite)

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* exige une résolution avant de modifier le destinataire des mutations et des mises à jour du rôle.

POUR CES MOTIFS :

Rés. : 2021-030

Il est proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Grand-Métis, par la présente résolution, informe la Direction générale du registre foncier qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, il n'est plus requis de transmettre à la firme Servitech les avis de mutations et les avis de mises à jour du rôle d'évaluation de la municipalité de Grand-Métis. Ces avis doivent être transmis à la firme Évimbec Ltée à compter de cette date. De plus, la facturation des frais sera à transmettre à la municipalité de Grand-Métis.

4.4 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

La directrice générale procède au dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires dûment complétées reçues des membres du conseil pour 2019 conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

4.5 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Considérant qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal du Québec, la secrétaire trésorière doit soumettre aux membres du conseil la liste de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales droits de mutation et autres créances, qui s'élève à 34 841.75 \$ pour l'année 2020 et antérieures et se détaille comme suit :

Montants à recevoir 2020 et antérieur : 33 301.49 \$

Intérêts courus au 1 février 2021 : 1540.26 \$

Rés. : 2021-031

En conséquence, il est proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Grand-Métis approuve l'état mentionnant les personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales au 1 février 2021 (capital et intérêts) pour 2020 et antérieur;

Que la directrice générale expédie un avis par courrier recommandé à ces personnes pour s'assurer qu'elles régularisent la situation dans les meilleurs délais.

4.6 FORMATION ADMQ

Rés. : 2021-032

Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de madame Chantal Tremblay aux formations web de l'ADMQ suivantes :

- Analyse des règlements d'emprunt par le MAMH : ce qu'il faut savoir. Date : 16 février 2021 coût : 0\$;
- Emprunter, comment ça marche ? Dates : 24 et 25 février 2021 9h à 12h Coût : 325.00\$ plus taxes ;
- TPS – TVQ – Les grands classiques, Date : 16 mars 2021 9H à 12h Coût : 125.00\$ plus taxes ;

4.6 FORMATION ADMQ (suite)

- Élections municipales 2021 – Astuces pour des élections sans pépin Date : 20 avril 2021 9h à 12h Coût : 225.00\$ plus taxes.

4.7 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Rés. : 2021-033

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un maire suppléant, conformément à l'article 116 du Code Municipal ;

Il est dûment proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Jocelyn Fournier, maire suppléant du 8 décembre 2020 au 1^{er} mars 2021, madame Lucienne Ouellet, du 2 mars au 1^{er} juin 2021, monsieur Jacques Vachon du 2 juin au 14 septembre et monsieur Raymond L'Arrivée du 15 septembre au 7 décembre 2021.

5. URBANISME ET VOIRIE

5.1 Aucun point

6. CORRESPONDANCE

6.1 SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE DE SERVICES

Rés. : 2021-034

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à la protection contre l'incendie;

Pour ces motifs, il est proposé par Monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents QUE ce conseil nomme la directrice générale Chantal Tremblay comme signataires de l'entente au nom de la municipalité.

7. VARIA

7.1 PLAISIRS D'HIVER

Rés. : 2021-035

Considérant que la municipalité désire participer à sa façon aux Plaisirs d'hiver organisé par Les Jardins de Métis, en collaboration avec le Comité de Promotion de Grand-Métis si la situation avec la COVID le permet ;

Il est proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prêter la camionnette pour le transport du matériel et d'assurer les bénévoles lors de cette journée.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée. La séance se tiens à huis-clos.

9. **LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

À 19h15 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2021-036

Il est dûment proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2021